

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 5-0589 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**QUALIANOR CERTIFICATION
ZI DU BOIS DES LOTS
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

SIREN : 808572234

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/IEC 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de / *for activities of*

Certification de services et d'autres prestations / *Services certification*
Certification de processus / *Process certification*

Réalisées sous le nom (performed under the name) :

QUALIANOR CERTIFICATION

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

5-0589 rév. 5

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

| |
|--|
| Date de prise d'effet / <i>granting date</i> : 01/12/2021 Date de fin de validité / <i>expiry date</i> : 30/11/2026 |
|--|

Validée par Hélène TAGZOUT
La Responsable du Pôle Services, Produits, Vérification,
Agroalimentaire,
Pole manager - Services, Products, Verification, Agri-food,
Par délégation du Directeur Général
On behalf of the General Director

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 5-0589 Rév 4. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 5-0589 Rév 4.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

| |
|--|
| Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr |
|--|

Section Certifications

ANNEXE TECHNIQUE
TECHNICAL APPENDIX
N° 5-0589 rév. 5

 Organisme accrédité / *Entity accredited* :
QUALIANOR CERTIFICATION
Pour : QUALIANOR CERTIFICATION

| Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i> | Certification des prestataires de formation professionnelle # / <i>Certification of vocational training</i> |
|--|--|
|--|--|

| Processus <i>Process</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|--|---|
| Réalisation d'actions concourant au développement de compétences (actions de formation, bilan de compétences, validation d'acquis d'expérience et formation par apprentissage) | -Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle -Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences -Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail -Guide de lecture du référentiel national |

| Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i> | Certification de la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d un appareil de bronzage au public # / <i>Certification of training for persons making available or participating in the provision of a tanning device to the public</i> |
|--|---|
|--|---|

| Services <i>Services</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|---|--|
| Formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public | Décret 2013-1261 du 27/12/2013 et arrêt d'application du 29 juin 2017 relatif à la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services |

| Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i> | Certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares # / <i>Certification of firms performing hyperbaric works</i> |
|---|--|
|---|--|

| Processus <i>Process</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|--|---|
| Mise en oeuvre et maintien des conditions nécessaires à la réalisation en sécurité de travaux hyperbares | Modalités de certification des entreprises de travaux hyperbares établies en prenant en compte l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares. |

| | |
|---|--|
| Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i> | Certification des organismes compétents en Radioprotection (OCR) # / <i>Certification of OCR</i> |
|---|--|

| Processus <i>Process</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|---|--|
| Mise en oeuvre des dispositions prévues pour la réalisation des missions de conseiller en radioprotection (OCR) | Modalités de certification des organismes compétents en radioprotection établies en prenant en compte l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection |

| | |
|---|--|
| Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i> | Certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherche privée # / <i>Certification of training bodies for private security services</i> |
|---|--|

| Services <i>Services</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|---|--|
| Formation pour l'activité d'agent cynophile | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de vidéoprotection et de télésurveillance | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité d'agent de sûreté aéroportuaire | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de transport de fonds | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de protection de l'intégrité physique des personnes | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité d'agent de recherches privées | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de surveillance humaine et de gardiennage exercée avec une arme de la catégorie D | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité de surveillance armée exercée avec une arme de catégorie B et/ou D | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation pour l'activité d'agent cynophile exercée avec une arme de la catégorie D | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |

| Services <i>Services</i> | Identification du référentiel <i>Standard identification</i> |
|---|--|
| Formation pour l'activité de protection de l'intégrité physique des personnes exercée avec une arme de la catégorie B et/ou D | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |
| Formation d'agents de protection physique des personnes avec armes de catégorie D | Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées |

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/12/2021**

Validée par **Iris DUVIGNAUD**
 La Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CPS INF 02 disponible sur www.cofrac.fr

En l'absence de date ou de version, la version qui s'applique est la version en vigueur, disponible sur demande auprès de l'OEC. In the absence of date or version, the applicable version is the current version, available on request from the CAB.

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 5-0589 Rév. 4. This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 5-0589 Rév. 4

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
 Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr